REGLEMENT PARTICULIER 2023

CDF QUAD CROSS ELITE

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : AMICALE MOTOCYCLISTE CHINON
E-mail : richer.garage@wanadoo.fr
Téléphone : 0687273060
Organisateur technique : RICHER DOMINIQUE

N° d'épreuve FFM : 634
Date : 10/04/2023
Lieu : LES TROTTE LOUPS CHINON

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DION DENIS adj GERAY CLAUDE	Licence : 056813 036368
Délégué FFM (Président de jury)	POMMIER THIERRY	Licence : 037500
Membre du Jury	PASTORELLI PATRICE	Licence : 077362
Membre du Jury	GOURMAUD Damien	Licence : 011917
Commissaire technique responsable	GABRIEL Eric	Licence : 0000000
Responsable du chronométrage	attente ffm	Licence : 0000000

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

QUAD CROSS ELITE

Age ---------- 16 ans minimum
Licences ------ NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques ------- Numéro blanc sur fond vert

Epreuve de qualification :

Chaque coureur qualifié et les deux réservistes percevront une prime de qualification de 30 € augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	80 €
2ème	140 €	7ème	70 €
3ème	130 €	8ème	60 €
4ème	110 €	9ème	50 €
5ème	90 €	10ème	40 €

Autres épreuves :

Chaque pilote percevra les prix d'arrivée suivants par manche :

Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	80 €
2ème	140 €	7ème	70 €
3ème	130 €	8ème	60 €
4ème	110 €	9ème	50 €
5ème	90 €	10ème	40 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr Patrick SIVADON

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **ST BENOIST LA FORET**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **05 MN**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **LES TROTTE LOUPS CHINON**

Adresse ..... **LES FONTENILLES**

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1800**

Largeur minimum de la piste **8M**

Largeur de la grille **35M**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 M**

Nombre d'OCP* **15**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : **13/02/2023**

A.M.C. Amicale Motocycliste de Chinon

VISA DE LA LIGUE

DATE : 06/03/2023

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE

Christine CAILLY

VISA DE LA FFM

DATE : 04/04/2023

NUMÉRO : 23/0332

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : AMICALE MOTOCYCLISTE CHINON
E-mail : richer.garage@wanadoo.fr
Téléphone : 0687273060
Organisateur technique : RICHER DOMINIQUE

N° d'épreuve FFM : 634
Date : 10/04/2023
Lieu : LES TROTTE LOUPS CHINON

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----------	DION DENIS adj GERAY CLAUDE	Licence : 056813 036368
Président du Jury ou Arbitre* ----------	POMMIER THIERRY	Licence : 037500
Membre du Jury ----------	PASTORELLI PATRICE	Licence : 077362
Membre du Jury ----------	GOURMAUD Damien	Licence : 011917
Commissaire technique responsable -	GABRIEL Eric	Licence : 0000
Responsable du chronométrage -------	attente ffm	Licence : 0000

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MX LIGUE 125	13 ANS		125CC 2T	
NATIONAL	13 ANS		125CC 500 CC maxi	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :
- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical .. Dr Patrick SIVADON

Nombre de secouristes ...12.....

Hôpital le plus proche ..saint benoist la foret

Nombre d'ambulance(s) ...2.....

Temps de trajet (en min) ...05MN.....

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site ..les trotte loups
Adresse ....les fontenilles

CAPACITÉ MOTO :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	
Pendant les essais :	30
En manche :	30

Caractéristiques :
Longueur du circuit ...1800m.....
Largeur minimum de la piste ..8 m.....
Largeur de la grille ....35 m.....
Longueur de la ligne droite de départ ....80 m
Nombre d'OCP* ...15.....
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 07/02/2023	DATE : 06/03/2023	DATE : 04/04/2023
A. M. C. Amicale Motocycliste de Chinon	LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	NUMÉRO : 23/0332
	Christine CAILLY	74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org

Moto-Club : AMICALE MOTOCYCLISTE CHINON

Date : 10/04/203

Lieu : les trotte loups

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
16H00	20H00	Contrôles administratifs	TOUTES GATEGORIES	
DIMANCHE		Contrôles techniques		
LUNDI		Contrôles administratifs		
7H15	8H 15	Contrôles techniques		
8H30	8H45	Essais Libres	NATIONAL	15MN
8H50	9H05	Essais Libres	QUAD	15MN
9H10	9H25	Essais Libres	MX LIGUE125	15MN
9H30	9H45	ENTRETIEN PISTE		15MN
9H50	10H10	Essais Chronométrés	QUAD	20MN
10H15	10H20	Essais Chronométrés	QUAD	5MN
		PAUSE COMMISSAIRES		20MN
10H45	11H00	Essais Chronométrés	NATIONAL	15MN
11H05	11H20	Essais Chronométrés	MX LIGUE 125	15MN
11H25	11H55	Manche 1	QUAD	20MN+ 2T
12 H		REPAS		
14H00	14H25	Manche 1	NATIONAL	15MN+1T
14H30	14H55	Manche 2	QUAD	20MN + 2T
15H00	15H25	Manche 1	MX LIGUE 125	20MN + 1T
		Entracte		
16H05	16H25	Manche 2	NATIONAL	15MN + 1T
16H30	16H55	Manche 3	QUAD	20MN 2 T
17H00	17H25	Manche 2	MX LIGUE 125	20MN + 1 T
		Remise des Prix QUAD		
17H40	18H00	Finale	NATIONAL	15MN + 1 T
		Remise des Prix		
		Fin		

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM — 634
Moto-Club — AMICALE MOTOCYCLISTE CHINON
Date — 10/04/2023
Lieu — LES TROTTE LOUPS

LISTE DES OFFICIELS

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	DERISSON ALAIN	173388
Commissaire de piste	GOURMAUD DAMIEN	011917
Commissaire de piste	COULEON BRIGITTE	048256
Commissaire de piste	COULEON JEAN NOEL	007365
Commissaire de piste	HAUBERT JANNICK	142842
Commissaire de piste	BELLAMY CHRISTOPHE	003384
Commissaire de piste	BELLAMY CYRIL	193559
Commissaire de piste	BLANCHARD CAMILLE	435449
Commissaire de piste	TRETON GERARD	103641
Commissaire de piste	TRETON MICHELLE	137641
Commissaire de piste	MERIGAUD PASCAL	229906
Commissaire de piste	MERIGAUD CECILE	229907
Commissaire de piste	BOUCHER ADRIEN	154730
Commissaire technique	RAINTEAU RENE	020335
Commissaire de piste	FOUGERAY DANY	750191
Commissaire de piste	FOUGERAY RENEE	020335
Commissaire de piste	DESME OLIVIER	008615
Commissaire de piste	ANDRE PHILIPPE	147063
Commissaire de piste	BOUZEAU PHILIPPE	004976
Commissaire de piste	LE -DUC LUDOVIC	376757
Commissaire de piste	CHAMPIGNY FLORENT	372191
Commissaire de piste	IZEUX ANDRE	024370
Commissaire de piste	MARCHAIS LOIC	296468

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM — 634
Moto-Club — AMICALE MOTOCYCLISTE CHINON
Date — 10/04/2023
Lieu — LES TROTTE LOUPS CHINON

LISTE DES OFFICIELS

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	BECHUT KLEBER	071292
Commissaire de piste	MILLE FRANCK	017428
Commissaire de piste	MOREAU CLAUDE	175377
Commissaire de piste	GROBOIS DIDIER	352872
Commissaire de piste	GANNE CYRIL	417553
Commissaire de piste	GROBOIS BRUNEAU	346646
Commissaire de piste	GILLOT DAVID	351953
Commissaire de piste	PERCHER ANTHONY	352871
Commissaire de piste	BELLIOT MAXIME	202490
Commissaire de piste	DELETTRE CLAUDE	
Commissaire de piste	LE TOUX ANTHONY	376033

AMICALE MOTOCYCLISTE DE CHINON